3.3.8 Blessures non intentionnelles

Fig. 3.3.8 Taux de décès par blessures non intentionnelles, enfants de 0 à 19 ans, par sexe, Canada, 2000 à 2009

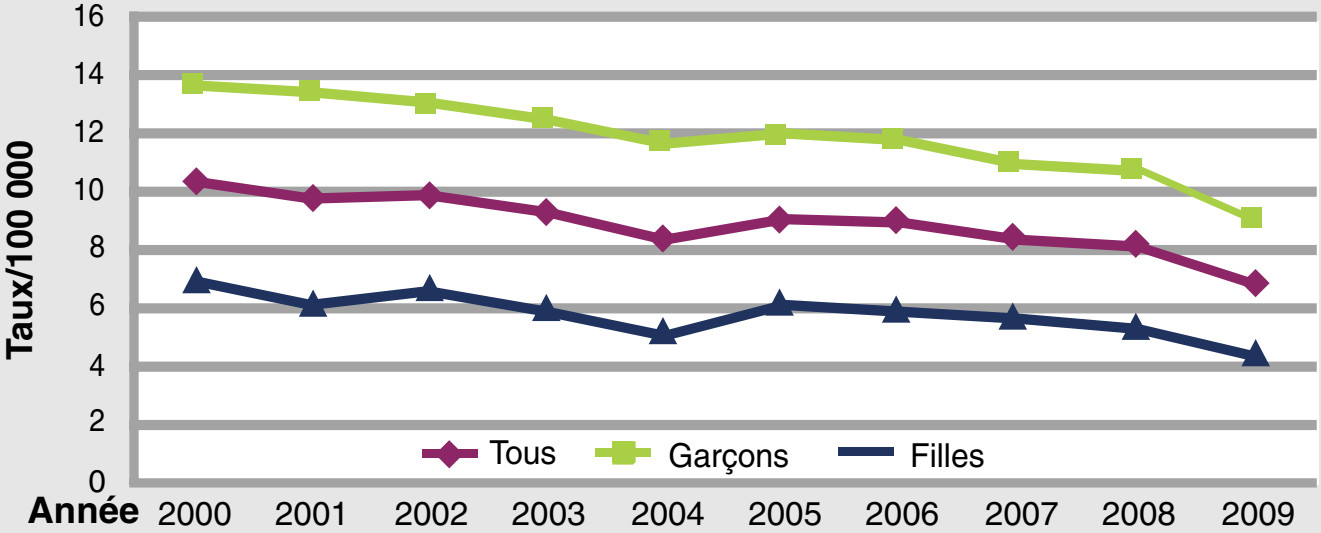

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Tous	10,4	9,8	9,9	9,3	8,4	9,1	9,0	8,4	8,1	6,8
Garçons	13,7	13,4	13,1	12,5	11,7	12,0	11,8	10,9	10,7	9,0
Filles	6,9	6,1	6,6	5,9	5,0	6,1	5,9	5,6	5,3	4,4

Adaptation issue de la base de données CANSIM de Statistique Canada (http://cansim2.statcan.gc.ca), tableau no 102-0540; consulté le 10 juillet 2012.

Le nombre de décès par blessures non intentionnelles chez les enfants et jeunes de 0 à 19 ans a diminué de 2000 à 2009, soit de 34 % chez les garçons, et de 36 % chez les filles.

Conséquences

La majeure partie des blessures non intentionnelles sont évitables. Toutefois, le Canada se situe au 18e rang parmi 23 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au chapitre des taux de décès par blessures.[1] Les blessures mortelles les plus courantes chez les enfants et les jeunes comprennent les accidents de la route, la noyade, la suffocation, l'étranglement, l'étouffement, les accidents piétonniers, l'empoisonnement et les chutes. Les décès causés par des blessures non intentionnelles ne sont en fait que la pointe de l'iceberg. Les blessures non intentionnelles constituent en effet un grave problème de santé publique, et ce fardeau incombe disproportionnellement aux plus vulnérables. Près de 500 enfants et jeunes âgés de 0 à 19 ans meurent des suites de blessures non intentionnelles chaque année, et 21 000 sont hospitalisés pour cette même raison, et un grand nombre de ceux qui n'en meurent pas en conservent des séquelles physiques ou affectives. Comme il est question d'enfants, cela signifie que ceux-ci peuvent avoir à vivre leur vie entière avec les conséquences d'une blessure, et il ne faut pas sous-estimer le stress que cela peut entraîner sur un enfant et sa famille ainsi que la pression exercée sur le réseau de la santé. En effet, le fardeau économique associé aux blessures non intentionnelles chez les enfants est considérable : il en coûte chaque année 4 milliards de dollars aux Canadiens.[2]

[1] SécuriJeunes Canada (2011). The financial costs and prevention strategies of unintentional injuries. Consulté le 28 mai 2012 à http://www.safekidscanada.ca/Professionals/Documents/33201-PublicSectorDigestInjuryPrevention.pdf.

[2] SécuriJeunes Canada. Information sur les blessures : http://www.safekidscanada.ca/Professionals/Safety-Information/About-Injuries/Index.aspx, consultée le 6 juillet 2012.

La présente page n'est que l'une des sections du profil de l'ICSI. Pour d'autres données intéressantes sur les enfants et les jeunes, consultez http://profile.cich.ca/
© 2012 Institut canadien de la santé infantile